

DFAE - SERVICE DU PROTOCOLE

Berne, le 29 janvier 1988

p.B.15.51.Port.2. - BAC/STA
p.B.15.50.

Note au Président de la Confédération,
Monsieur Otto STICH

Visites d'Etat: allégement / renforcement protocolaires

Suite à notre entretien du 8 janvier 1988, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous, comme convenu, deux propositions de modification au protocole des visites d'Etat:

1. Arrivée à Kloten: suppression des honneurs militaires

A l'heure actuelle, trois cérémonies militaires rythment une visite d'Etat, dont deux le jour même de l'arrivée, à quelques heures d'intervalle (entre 11 h et 15 h env.), et la troisième à l'issue de la visite.

Lors des dernières visites d'Etat, les Chefs du protocole nous ont toujours déclaré vouloir respecter nos règles en matière d'accueil, tout en ne nous cachant pas que deux cérémonies identiques en moins de quatre heures constituaient une répétition assez lourde.

Ces remarques coïncidant avec nos propres conclusions, j'aimerais vous proposer de supprimer la cérémonie militaire à Kloten, dont le cadre à la fois bétonné et désert n'est, en outre, pas vraiment digne de notre armée. Je crois d'ailleurs savoir que cette suppression ne soulèverait pas d'objections de la part du Département militaire.

Cet allègement protocolaire ne concernerait pas la présence à Kloten des membres du Conseil fédéral (Président de la Confédération, Chef du Département fédéral des affaires étrangères et Chancelier de la Confédération).

La cérémonie y serait plus brève et consisterait en la présentation des deux délégations flanquées peut-être d'une haie d'honneur de vieux grenadiers zurichois (sondage en cours auprès du Canton de Zurich), avant qu'elles ne montent, au bout du tapis rouge, dans les voitures (bus) les conduisant à la gare souterraine.

2. Place fédérale: Présence in corpore du Conseil fédéral

Ne pouvant être supprimée pour des raisons évidentes, la cérémonie d'accueil officiel à Berne revêtirait, dès lors, une signification plus importante puisqu'elle marquerait ainsi le vrai début de la visite d'Etat avec la réception officielle de l'hôte étranger par le Conseil fédéral in corpore.

Jusqu'à présent, cette réception était scindée en deux:

1. La cérémonie militaire, répétition de celle de Kloten, était présidée par le Président de la Confédération,
2. Les autres membres du Conseil fédéral (sauf peut-être le Chef du DFAE) attendaient quant à eux d'être présentés à l'entrée de la Salle des Pas Perdus, ce qui a pu parfois donner l'impression qu'ils n'étaient là qu'en qualité de membres du "Cabinet".

Optiquement mais surtout constitutionnellement, cette solution me semble entretenir une confusion vis-à-vis du Chef de l'Etat étranger (sans parler du public suisse), car elle met sur pied d'égalité deux pouvoirs, dont l'un, l'étranger, se suffit à lui-même, et l'autre, le suisse, est incomplet, le Conseil fédéral n'apparaissant pas in corpore.

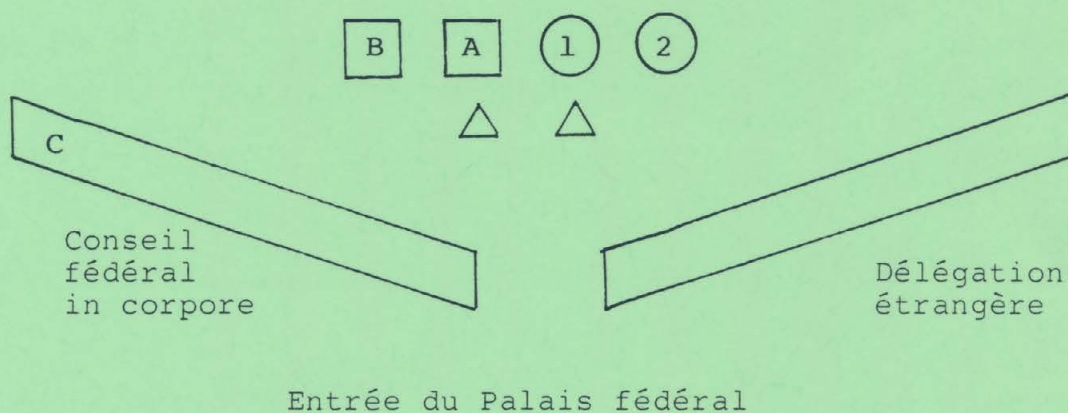
Vu la suppression de Kloten, le rôle accru de la cérémonie d'accueil à Berne et la confusion décrite ci-dessus, j'aimerais

vous proposer que le Conseil fédéral in corpore (avec conjoints si l'hôte est marié) attende devant le Palais fédéral l'arrivée du chef d'Etat étranger pour lui être présenté et assister aux honneurs militaires.

Cette présence visualiserait aux yeux de notre hôte et de l'opinion suisse (voire étrangère) notre particularité gouvernementale dont nous sommes fiers.

La cérémonie militaire resterait la même et le passage en revue des troupes réservé, comme par le passé, au Président de la Confédération, le Conseil fédéral in corpore étant aligné légèrement en retrait pour la circonstance (Vice-Président du Conseil fédéral en tête). La délégation suisse, composée de hauts fonctionnaires, attendrait, par contre, dans la Salle des Pas Perdus.

Place fédérale



- A: Président(e) de la Confédération
- B: son conjoint
- C: Vice-Président(e) du Conseil fédéral
- 1. Chef Etat étranger
- 2. son conjoint
- △ Officiers d'honneur

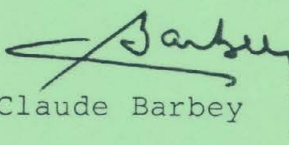
La cérémonie terminée, les "deux Chefs d'Etat" gagneraient directement la Salle des Pas Perdus pour l'échange des discours.

Vous m'obligeriez en étudiant avec bienveillance ces propositions qui tendent à renforcer la présence constitutionnelle du Conseil fédéral.

Si vous deviez les juger dignes d'intérêt, je vous serais reconnaissant de bien vouloir en informer le Conseil fédéral.

Il va de soi que je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Chef du Protocole:


Claude Barbey

Copie à:

- M. le Conseiller fédéral René Felber, en me déclarant être à sa disposition pour lui donner tout renseignement désiré
- M. le Secrétaire d'Etat Edouard Brunner